L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 JUILLET 1877. 60me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN 10 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 46 de la rue Royale, entre Douane et Bienville—un service en argent massif, plateau, gobelets, service à café, le tout en argent.

Faïence.—Voir l'annonce de D. E. Murphy & Son.

Les effets de la chaleur.

Il est une thèse qu'aucune Académie n'a encore mise au concours, mais qui ne manquerait certainement pas d'intérêt, c'est celle des effets que peut produire la chaleur sur la destinée politique des nations. Sans le soleil ardent des trois *glorieuses* journées de 1830, le bon peuple de Paris ne se serait probablement pas battu pour une Charte dont il ne connaissait pas le premier mot, et il n'eût pas tiré les marrons du feu pour le compère Louis Philippe qui, placé derrière le rideau, tirait, lui, les ficelles de la révolution. Que de choses, bonnes et mauvaises, ont été la conséquence de cette élévation du thermomètre!

On s'est montré sévère pour les dernières journées parlementaires en France, mais nous devons, pour être juste, noter la circonstance atténuante d'une température de 33 à 35 degrés centigrades qui devait mettre évidemment les cervelles en ébullition. Si le thermomètre eût été à 25 degrés seulement, les 105 interruptions de Paul de Cassagnac se fussent réduites modestement à une douzaine, Gambetta n'eût absorbé qu'un ou deux verres de café au lieu de plusieurs litres, et les orateurs n'eussent pas sacrifié tant de monchoirs à s'éponger le front.

Quelques jours avant, on parlait d'une entente possible, d'une combinaison mystérieuse, dont M. Dufaure eût été le chef, et qui aurait évité la dissolution et amené la Chambre à voter le budget. Mais les partisans d'une politique sage et prudente comptaient sans le soleil qui, chauffant à blanc tous les cerveaux, faisait éclater des orages parlementaires, même dans l'encéphale d'un corps renommé pour son atmosphère somnolente, le Sénat.

Le sort en est jeté et le soleil du juin 1877 aura peut-être sur les destinées politiques de la France une influence aussi marquée que le soleil de juillet 1830.

Si de la France nous portons nos observations sur les Etats-Unis, nous voyons que le soleil y fait aussi des siennes. Mais tous les peuples ne sont pas excitables au même degré, et, suivant les tempéraments, les mêmes causes produisent des effets totalement différents. Il est heureux, néanmoins, pour la République américaine, que le Congrès n'ait pas siégé pendant les chaleurs torrides de l'été. On ne saurait dire ce qui aurait pu se passer sous le dôme du Capitole et sous le crâne de nos politiciens. M. Hayes a sagement fait de ne pas convoquer de session extraordinaire en été, sa présidence aurait pu fondre au feu des colères radicales.

Les ébullitions qui se produisent particulièrement, de ci de là, sont plutôt récréatives qu'alarmantes. Des créations produites par les imaginations surexcitées, il restera à peine un vague souvenir, lorsque les fraîches brises d'automne auront calmé l'effervescence des esprits. Il est curieux de noter quelques uns des effets produits par la chaleur sur les politiciens et les journalistes.

Tandis que certains appétits annexionistes persistent à vouloir absorber un bon morceau du Mexique, M. Blaine, qui préfère sans doute le rosbif à la tortille de maïs, et qui voudrait sans sortir de l'Union, trouver un climat encore plus réfrigérant que celui des montagnes du Vermont, propose tout simplement l'incorporation des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, comme contrepoids à la puissance du Sud. Quelques degrés de chaleur en plus et il suggérerait d'annexer le Groenland et le pôle nord.

Quelques cas très graves d'insolation se sont aussi produits dans la presse américaine.

Samedi, les lecteurs du *Picayune* ont dû croire qu'ils avaient la berlue en lisant dans les colonnes de notre estimable confrère, si sérieux d'habitude, qu'une vaste conspiration, formée des éléments les plus opposés et conduite par Thurman, l'un des chefs démocrates au Sénat, et Blaine, le meneur des radicaux, se proposait rien moins que de laisser de côté Hayes, comme n'ayant aucun titre légal à la présidence, et de nommer Conkling président *pro tempore* du Sénat, de façon à ce qu'il devienne président des Etats-Unis, par la vacance de la présidence et de la vice-présidence. Ce serait pour aider au succès de cette mirobolante conspiration que les membres du bureau des retours auraient été mis en accusation!

Où le rédacteur du *Picayune* avait-il pris cette information? Probablement à la même source où le correspondant du *New York Times* avait puisé la non moins surprenante nouvelle d'une conspiration dans le parti démocrate en Louisiane pour se débarrasser du gouverneur Nicholls. Les lecteurs du *Picayune* de samedi matin, étaient à peine revenus de leur ébrlement, que les journaux de l'après-midi leur causaient un nouveau choc électrique avec cette dépêche du *New York Times*.

"Il paraît que la maladie particulière qu'occasionne une élévation trop forte de température est contagieuse, car dans son numéro de dimanche matin, le *New Orleans Times*, jaloux sans doute de ses confrères, renchérit sur leurs informations et donne des détails sur la grande conspiration contre le gouverneur Nicholls.

L'émotion produite par ces nouvelles, gagnant sans doute du terrain, car le *Democrat* a cru devoir se donner la peine de démentir sérieusement toutes ces histoires. L'écrivain du *Times* n'y allait pas de main morte. Il faisait déjà mettre en accusation par notre grand jury—qui par parenthèse a été dévoué—MM. Sherman et Stanley Matthews, les deux piliers de l'administration de Hayes—rien que cela!

Dans toute matière en ébullition, il se produit une écume qui affecte les formes les plus diverses, mais l'écume est chose légère, inconsistante et presqu'impalpable. Quand une cervelle entre en fusion sous l'influence d'une température de cent et quelques degrés Fahrenheit il doit évidemment se produire par l'ébullition des idées, un phénomène analogue. Le cerveau doit jeter son écume et on a pu juger par les échantillons donnés plus haut du peu de consistance qu'elle possède.

Que faudrait-il donc pour calmer l'effervescence produite par l'influence solaire? Si nous consultons Hippocrate, il nous répondra " un peu d'hellébore" et la science moderne confirmera l'ordonnance, en assurant qu'il n'est rien de tel que l'hellébore pour produire un abaissement de température.

MEUBLES! MEUBLES!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos propres yeux.

UN GALÉRIEN INGÉNIEUX.—Près d'Abbiate-Grosso vit dans la plus grande gêne un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, qui n'est autre que le fameux chef de brigands Gasparone, qui, pris en 1826, resta au bagne jusqu'en 1870. En cette année, la clémence de Victor-Emmanuel l'autorisa à passer ses derniers jours à la Pia Casa. Il vient de faire, avec l'auteur dramatique, Cesare Tarabi, un traité par lequel il fournit à ce dernier le récit de ses anciens exploits, vols, assassinats, enlèvements, etc.; Tabari en fera un drame palpitant, et le héros touchera tant pour cent sur les bénéfices. La clause finale du contrat que Gasparone, ne sachant pas écrire, a signé de trois croix, porte que Tabari aura le droit exclusif de faire une pièce avec les crimes du bandit.

LE RÉVEIL DE LA LOUISIANE.—Nous devons à l'obligeance des auteurs et de l'Association Dramatique Orléanaise, l'envoi de quelques exemplaires de la belle composition littéraire et musicale qui a pour titre "Le Réveil de la Louisiane". Sur les poétiques et patriotiques strophes de M. L. Placide Canonge, le maestro G. Curto a composé un chant lyrique d'une grande élévation et d'un fort bel effet. On trouvera des exemplaires du "Réveil de la Louisiane," chez M. F. Charpaux et chez tous les marchands de musique.

BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE—Nous publions plus loin un exposé complet de la situation de la Banque Nationale de la Louisiane. On voit par cet exposé qu'elle jouit de la confiance publique, ce qui est prouvé par le volume considérable de ses dépôts et le nombre de ses opérations de toutes sortes. Pour la Banque Nationale de la Louisiane, il n'y a pas de saison morte, car le mouvement de ses affaires se soutient d'une manière à peu près uniforme tout le long de l'année, ce qui est très flatteur pour les officiers de l'institution et très agréable pour les actionnaires.

M. JOSÉ FERRER DE COUTO.—M. José Ferrer de Couto, rédacteur en chef et propriétaire du journal espagnol *El Cronista*, dont nous avons annoncé la mort hier, était un homme d'une valeur peu commune, et les caractères de cette trempe sont assez rares pour que ceux qui les ont connus en conservent pieusement un souvenir banal. Avant de venir en Amérique, M. de Couto avait déjà un nom honorè dans son pays. Né en 1821 dans une petite ville maritime d'Espagne, il fit ses études à l'Académie navale; mais son pays ayant à cette époque plus besoin de soldats que de marins, il entra dans l'armée de terre et y obtint bientôt le grade de capitaine. Cependant, après plusieurs années de service, il quitta l'armée, et écrivit des ouvrages historiques et scientifiques estimés. Ce fut en 1860 qu'il arriva en ce pays, où il publia en espagnol et en anglais un livre intéressant sur l'esclavage, et un autre sur l'indépendance de Cuba. En 1863 il prit la direction du journal *El Cronista*, et alors commença pour lui une vie ardente, fébrile, militante, où, avec un véritable tempérament de polémiste, il eut à soutenir une lutte constante dans laquelle il engageait sa personne autant que sa plume.

Franchement et carrément Espagnol, il a toujours défendu sans masque et sans faiblesse la politique et le gouvernement de son pays, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Lors de la saisie et des massacres du Virginius, quand la presse américaine tonnait unanimement contre les autorités espagnoles et que le gouvernement des Etats-Unis lui-même devait demandant, M. de Couto, à peu près seul contre tous, tenait courageusement tête aux récriminations des patriotes cubains et aux déclamations des politiciens américains. En 1870, à la suite d'une guerelle politique qui avait dégénéré en personnalités blessantes, il eut un duel au Canada avec M. Francisco Porto, de Cuba. M. Porto fut grièvement blessé. Cinq ans plus tard, ayant à soutenir une très vive discussion avec le rédacteur de la *Independencia*, journal cubain de New-York, il provoqua le rédacteur de ce journal, M. Juan Relloto de Luna, qui accepta le cartel, et il fut décidé que le combat aurait lieu en Belgique. Mais au lieu de M. de Luna, ce fut le second de celui-ci, le colonel Pio Rasado, qui se trouva sur le terrain, et M. de Couto reçut dans l'aine du côté droit une balle qui n'a jamais été extraite. La blessure était grave et restait douloureuse. Il n'est pas improbable que la lui prématurée de M. de Couto, quelle qu'en ait été la cause déterminante, ait été la conséquence finale des désordres internes entretenus par la présence du projectile dont il n'avait pas été débarrassé.

Quoi qu'il en soit, la mort de M. de Couto laissera parmi la population espagnole de cette ville un grand vide et des regrets durables. Malgré l'âge qu'il apportait dans tout ce qu'il faisait, c'était personnellement un homme doux, bon, plein d'aménité, et de caractère conciliant dans les relations privées. Il était aimé et estimé de la population espagnole de New-York, et les représentante officiels de son pays avaient pour lui une considération particulière. Il lui sera fait des funérailles dignes de la haute position qu'il occupait parmi ses compatriotes.

(*Courrier des Etats-Unis*)

SUICIDE D'UN FRANÇAIS.—On mande de Los Angeles (Californie):

"M. P. Tamiet, éditeur du journal français l'*Union*, et membre du conseil municipal de la ville, a été arrêté le 28 juin sur la plainte d'un nommé Armand Delgalarrando, qui l'accuse de faux.

"M. Tamiet aurait touché, jeudi, à la Commercial Bank, une somme de $800, sur un chèque portant la signature de Delgalarrando.

"Le caissier de la banque ayant avisé ce dernier de la transaction, celui-ci déclara qu'il n'avait souscrit aucun chèque, et n'avait donné à personne l'autorisation de le faire pour lui.

"Informé de ce qui se passait, M. Tamiet ne parut pas comprendre la gravité de l'accusation qui pesait sur lui; il remboursa immédiatement à la Commercial Bank la somme de $800, placée au crédit de Delgalarrando.

"M. Tamiet a comparu en cour le 22 et a fourni une caution de $1,000. Les amis de M. Tamiet soutiennent qu'il n'y a dans cette affaire qu'un malentendu entre les deux parties, un tout au plus une grande inexpérience des affaires."

Une dépêche ultérieure porte que le 27 juin, M. Tamiet s'est tiré un coup de revolver dans la tête. La balle avait pénétré près de l'oreille droite. Si sérieuse que puisse être la blessure, M. Tamiet n'était pas encore mort au départ de la dépêche. On l'a transporté à l'hôpital français de Los Angeles où, tout en protestant de son innocence, il a déclaré qu'il voulait mourir.

POURSUITES EN FRANCE.—Le 15 juin a comparu devant le tribunal correctionnel de Saintes, M. Hillairet, rédacteur en chef gérant du journal *le Koppel charentais*, prévenu d'offenses envers le maréchal de Mac-Mahon, Président de la république. Sur les réquisitions du ministère public et après la plaidoirie de Me Monis, avocat du barreau de Cognac, M. Hillairet a été condamné à un mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui le gérant provisoire du *République du Finistère* à deux mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

Le gérant du *Journal de Montdidier* vient d'être condamné à 1,000 fr. d'amende pour outrage au garde des sceaux; l'auteur de l'article a été condamné à un mois de prison et 1,500 fr d'amende.

Un arrêté du comte de Masis, préfet de la Haute-Saône, suspend pour deux mois le maire de Calmoutier pour avoir assisté à une réunion politique dans laquelle ont été tenus des propos manifestement hostiles au gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon.

LES ARTICLES DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE SUR LES AFFAIRES DE FRANCE.—Nous lisons dans la *Patrie*:

En reproduisant l'article de la *Gazette nationale de Berlin*, qui est tout un éloge de M. Gambetta et une critique amère, injuste de la politique de M. le duc Decazes, la *République française* a montré le bout de l'oreille, et, une fois de plus, c'est avec raison que M. de Broglie disait hier à la tribune du Sénat:

"La manœuvre, la voici: annoncer l'hostilité au dehors en imaginant des dangers, et ensuite faire peur à la France.

"Cette manœuvre n'a pas réussi. Je ne dis pas qu'on n'ait pu parvenir à obtenir quelques articles, dont vous avez peut-être le secret."

—Le *Herald* apprend par une dépêche de Berlin que M. J. Bancroft Davis, ministre diplomatique des Etats-Unis en Allemagne, maintient sa démission, que le secrétaire d'Etat avait refusé d'accepter. M. Davis compte quitter Berlin dans le courant de juillet.

L'ANCIENNE ET FIDELE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chutes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville ou par les lignes de la Géorgie et de la Virginie.

Il y a en vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 22, sous le City Hotel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nile-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nile-Orléans, ou de St. Louis à la Nile-Orléans.

Tous les trains ont des palais-dortoirs. Prenez donc l'ancien chemin de Jackson.

L'AFFAIRE RENAULT.

Nous lisons dans le compte-rendu de la séance de la Chambre du 21 juin:

M. le baron de Saint Paul rappelle qu'à la dernière séance il a interrompu M. Léon Renault en disant que "celui-ci avait pris l'engagement de faire entrer le roi dans Paris pour un million." A cela, M. Léon Renault a répondu par un démenti formel. L'orateur déclare qu'il n'a jamais accepté un démenti, et qu'il n'accepte pas celui-ci... (Bruits à gauche.) Il demande à M. Léon Renault s'il le maintient. Quant au fait, il lui a été affirmé par un ministre de la minorité en qui il a toute confiance. L'orateur le maintient donc. (Bruits à gauche.)

M. Léon Renaud.—En parlant de moi, l'honorable baron de Saint Paul. Echo en cela de ses amis qui siègent sur les bancs du gouvernement. (Très bien! très bien! à gauche), a affecté de me nommer " le préfet de police du 24 mai."

M. de Saint Paul et ses amis oublient apparemment que, j'ai eu l'honneur d'être nommé préfet de police en 1871, par M. Thiers, et que si je suis resté en fonctions après le 24 mai, c'est à la suite du rejet de ma démission prononcé en conseil des ministres et sur la demande écrite de M. le maréchal de Mac-Mahon. (Applaudissements à gauche et au centre).

J'arrive au démenti que j'ai infligé à la calomnie reproduite par M. de Saint-Paul. Ce démenti, je l'ai exprimé publiquement, dans des conditions telles que tous ceux de mes collègues qui m'ont prêté attention ont pu l'entendre. (Applaudissements à gauche.) Si M. le baron de Saint Paul a besoin que je le renouvelle, je le lui donne une seconde fois. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

J'ajoute que M. le baron de Saint-Paul prétend tenir le fait "d'un galant homme, appartenant au parti légitimiste." Dans ce parti d'honnêtes gens, je vous mets au défi de rencontrer un homme qui puisse apporter à la tribune française une pareille affirmation. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

L'incident Renault et St Paul s'est terminé par le procès-suivant:

A la suite d'incidents qui ont eu lieu aux séances des 19 et 21 juin, à la Chambre des députés, MM. Paul de Cassagnac et Lengié, au nom de M. de Saint-Paul, MM. de Choiseul et Casimir Périer au nom de M. Léon Renault,

Sont entrés en pourparlers.

MM. de Cassagnac et Lengié ont déclaré que M. le baron de Saint-Paul, en rapportant le propos qu'il a attribué à M. Léon Renault: "Ilenfirait à un préfet de police de dépenser un million pour faire entrer le roi à Paris," n'a rappelé ce propos, bien entendu, " sans intention de porter atteinte à l'honneur de ses collègues."

M. Horace de Choiseul et M. Casimir Périer, au nom de M. Léon Renault, maintiennent que le propos n'a pas été tenu; mais déclarant que M. Léon Renault, en répondant à M. le baron de Saint-Paul, donnait un autre sens à l'interruption, qu'interprétée telle qu'elle l'est aujourd'hui, il infirme d'en nier l'exactitude.

LENGLÉ, PAUL DE CASSAGNAC.
CASIMIR PÉRIER, H. DE CHOISEUL.

PAS DE NAIVES.—On lit dans un journal parisien:

Beaucoup de Français ne verront dans la dissolution que le bonheur de ne pas avoir de Chambres pendant quelque temps. La perspective d'avoir dans trois mois de meilleurs députés les laissera froids, ils se réjouiront d'abord de n'en pas avoir du tout pour le moment.

Trois mois sans Chambres! trois mois sans discussions bêtes! trois mois sans pugilat parlementaire, c'est un siècle pour un peuple qui n'a ou de tranquillité, depuis sept ans, que lorsque ses députés allaient en villégiature.

LE DRAME DU BOIS DE BOULOGNE.—Nous avons annoncé brièvement la nouvelle tentative de suicide accomplie par une jeune femme au bois de Boulogne. Le *Figaro* donne ce matin des renseignements complets sur cette affaire:

La personne dont il s'agit se nomme Aimée Deb...., elle est âgée de vingt sept ans. C'est une grande et belle femme, à l'opinion chevelure d'ébène. Elle est artiste lyrique, a chanté quelque temps à Paris et est ensuite partie pour l'étranger. Elle a créé, il y a trois ans, en Italie, le rôle de Clairette, dans la *Fille de madame Angot*.

Elle connut à cette époque, à l'étranger, le prince de X...., avec lequel elle noua une liaison qui se continua jusqu'à la fin de l'année dernière. A ce moment, des raisons de famille nécessèrent une séparation qui se fit d'un consentement mutuel et dans les meilleures conditions. Mlle Deb...., revint à Paris, où elle a sa famille.

A deux ou trois reprises, le prince de X.... vint passer quelques jours à Paris et, chaque fois, il revit Mlle Deb...., dont il avait gardé le meilleur souvenir, bien que leurs relations eussent cessé. Il y a cinq semaines, il vint de nouveau et descendit, selon l'habitude à l'hôtel Scribe (angle du Grand-Hôtel). Cette fois encore, il avait prévenu son ancienne amie de son arrivée et elle vint trois ou quatre fois lui faire visite.

Vendredi, elle lui écrivit pour lui demander s'il lui était possible de lui consacrer sa soirée. Sur sa réponse affirmative, elle vint le voir à six heures. Ils sortirent en victoria et allèrent dîner au Moulin-Rouge.

Pendant le dîner, la jeune femme fut fort gaie et rien ne laissa transpirer un sinistre projet. Après le repas, M. de X... la promena un instant dans les Champs-Elysées, puis voulut la reconduire chez elle, boulevard de Montrouge.

—Non, dit-elle, je voudrais aller faire un tour au Bois. La nuit est si belle qu'il serait vraiment dommage de rentrer si tôt!...

Le prince donna l'ordre au cocher, et la voiture prit l'avenue de l'Impératrice et fit le tour du lac. Il était alors onze heures du soir.

Comme on était à quelques pas du Chalet, Mlle Deb.... pria son compagnon de descendre pour aller lui chercher un verre d'eau. Il lui répondit qu'il lui ferait apporter du café, ce qu'elle désirait.

Elle insista vivement pour qu'il allât le prendre lui-même. Mais il avait déjà fait signe à un garçon qui accourait et qui apporta le verre d'eau, à la portière de la victoria.

On repartit par la route de la Muette. Au bout de trois cents pas, Aimée Deb.... qui avait la main en dehors de la voiture, poussa un cri:

—Ah! dit-elle, j'ai laissé tomber mon éventail!...

Le prince s'élança pour le ramasser. Comme l'obscurité était assez complète, le cocher retourna ses chevaux afin qu'une des lanternes éclairât la route.

A ce moment retentirent deux coups de feu.

M. de X.... fit un bond. Il crut que quelque malfaiteur avait tiré sur lui. Mais, ne se sentant aucun mal, il remonta dans sa voiture afin de rassurer sa compagne....

La jeune femme était étendue dans le fond de la victoria, pâle et couverte de sang.

—C'est moi qui me suis tuée, murmura-t-elle en tendant un portefeuille à M. de X....; tenez, prenez cela...., il y a une lettre pour vous....

Mais le prince ne pensait qu'à faire donner au plus vite des secours à son amie. Bien qu'étrangère, il connaît les usages de Paris et sait qu'à chaque poste de police il y a un service organisé pour cela.

Il prit donc Aimée dans ses bras et donna ordre au cocher de courir au plus vite au poste de Passy. En route, il rencontra deux gardiens de la paix qu'il fit monter avec lui et qui l'idèrent à soutenir la blessée.

M. Thomas de Colligny, commissaire de police de la Muette, fut averti et accourut. M. de X.... lui remit, sans l'ouvrir, le portefeuille de Mlle Deb....; il contenait plusieurs lettres, destinées soit au prince, soit à la famille de la jeune femme.

M. le docteur E. Ory, qu'on était également allé chercher, arrêta à la hâte le premier pansement et fit revenir Mlle Deb.... à elle. Bien que deux balles eussent été tirées, une seule avait pénétré au-dessous du sein gauche; l'autre n'ayant dévié, atteignit par le corset et se perdre. Aimée déclara alors qu'elle avait projeté de longue date son suicide et qu'avant d'aller à l'hôtel Scribe chercher le prince, elle avait, elle était passée chez un armurier acheter un revolver. Elle dit qu'elle avait laissé tomber ce revolver après avoir tiré. On l'a, en effet, trouvé hier matin dans le bois. C'est une arme de tout petit calibre, dont quatre coups sur six sont encore chargés.

On s'occupa ensuite d'emporter la blessée. M. de X.... la fit conduire à l'hôtel Scribe, où il fit disposer pour elle un appartement. Sur le conseil du docteur Ory, il fit demander M. le docteur Trélat pour sonder la plaie. Malgré ses recherches, l'éminent professeur n'a pu trouver la balle, qui s'est profondément enfoncée dans les chairs. En constatant l'état satisfaisant en apparence de la blessée, il n'eut pas à répondre des désordres internes qui peuvent se produire. Il a, toutefois, beaucoup d'espoir.

Mlle Aimée Deb.... est restée à l'hôtel Scribe, où elle demeurera tant que son état l'exigera. Bien qu'elle ait insisté à plusieurs reprises pour qu'on ne dit rien à sa famille, le prince de X.... a tenu à la faire avertir.

On ne sait à quelle cause attribuer ce suicide. La situation de fortune de Mlle Deb.... est en effet très satisfaisante; elle est assez jeune pour continuer brillamment encore sa carrière d'artiste. Enfin il y a plusieurs mois qu'elle est séparée du prince de X...., et les bons rapports qu'ils ont eus depuis rendent étrange la supposition d'un désespoir d'amour.

—Hier, à deux heures, place du Château-d'Eau, un gavroche s'écria en s'essuyant le front:

—Si le Maréchal avait eu un peu de patience, par la température qu'il fait, il n'aurait pas eu besoin de dissoudre la Chambre, elle se serait fondue.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départ.

Parmi les nombreux voyageurs qui sont partis hier soir, par voie de Mobile, pour fuir pendant quelques temps les chaleurs accablantes de notre ville, se trouvait notre confrère et ami, M. André Burthe, du personnel de la rédaction du *Picayune*. M. Burthe se rend aux sources de Bladon, dans l'Alabama, où il se propose de passer plusieurs semaines.

Puisse son séjour de villégiature lui être agréable, et puisse-t-il revenir plein de forces et d'ardeur reprendre le poste qu'il occupe à notre journal et dont il remplit les fonctions avec tant de zèle depuis plusieurs années!

Pauvres Constables!

Il y a quelques jours, John G. Flemming, qui tient une épicerie dans la rue Julie, cita devant la première justice de paix, Daniel McDonald pour un compte d'épiceries qu'il lui devait et qu'il ne payait pas. Samedi, à midi, le constable J. J. Ehrenberg se transporta chez McDonald pour lui remettre la citation. Dès que celui-ci voit le papier, il entre dans un accès de rage, saisit le malheureux constable à la gorge, le pousse contre la cheminée, lui cogne la tête contre le marbre, et ajoute à cela une volée de coups de poing. Ehrenberg s'en retourne fort maltraité et remet le writ à un autre constable M. W. Mc Clonghreig qui se charge de le faire tenir à son adresse. En effet, il se présente chez McDonald, mais il n'a pas lieu de s'en féliciter, car il n'a pas plus tôt montré le papier, que McDonald se livre à son égard aux mêmes violences qu'il avait fait subir à son prédécesseur et en outre, lui donne un coup de couteau à la poitrine, coup qui, heureusement ne paraît pas dangereux. Les deux constables ont fait des affidavits contre McDonald qui ne vient pas absolument être mis en état d'arrêté. Evidemment, il faudra envoyer contre lui une escouade d'hommes de police.

Amende sur amende. C'est fort drôle.

Vendredi Mme Harrigan porta plainte, devant le juge Smith, contre Jos. Higgin, qui, disait-elle, l'avait insultée et maltraitée. L'instruction faite, Higgin est condamné à payer $10 d'amende. Il paraît, mais il se plaint à son tour d'avoir subi, de la part de Mme Harrigan, des insultes plus fortes que celles pour lesquelles il avait été dénoncé. Faites votre affaire! conture elle, dit le juge. Aussitôt dits, aussitôt faits, Mme Harrigan est arrêtée et condamnée le lendemain à payer une amende de $20. Le mari, qui était à l'audience, entre en fureur à la prononcé de cette amende, et sans respecter personne, tombe sur Higgin à coup de poing et à coup de pied. Mr Harrigan est arrêté tout aussitôt et, jugé du jour au lendemain, entend condamné à payer une amende de $20 pour mépris de cour. En outre, il est accusé d'assaut et batterie par Higgin qui a fait un affidavit contre lui, ce qui fera une quatrième amende pour une seule et même affaire divisée en quatre actes.

Blessé au cou par sa femme.

Dimanche soir sur les 7 heures, John Richardson coutelier, se querellait avec sa femme, Clara Davis, chez lui à Algier, près de la gare Morgan, a été blessé deux fois par elle à la gorge, avec un couteau de table. Le blessé a été arrêté. Il paraît que Richardson, qui était déjà en mauvais termes avec sa femme, était rentré chez lui, dimanche soir, en faisant du tapage comme il arrive souvent et en brisant des tasses qu'il avait renversées sur les planches. Mais elle put se relever et, courant à la cuisine, elle y prit un couteau de table, dont elle se servit deux fois contre son Richardson qui la poursuivait et qui fut blessé au cou. Il a été transporté à l'hôpital où ses blessures ont été déclarées très sérieuses, mais non nécessairement dangereuses.

Richardson nie qu'il fut ivre, nie qu'il voulût battre sa femme, nie qu'il fût pour rien, tout enfin de ce qui est allégué par elle contre lui.

Des ivrognes qui se polignardent et qui ne s'accusent pas du Pain à Pauze.

Hier matin, sur les 2 heures, un des officiers de la banlieue, découvrit, en faisant sa ronde, deux individus étendus et baignés de sang, rue du Canal entre les rues Salinade et Olivier. Ils avaient reçu tous les deux plusieurs blessures. Le furent emmenés à la station, où ils dirent s'appeler, l'un Emile Lazare et l'autre William Reily, et de là à l'hôpital, où l'on vit que Lazare avait reçu quatre taillades dans le dos et Reily une au côté droit, qui est regardée comme dangereuse.

Le chirurgien de service dit que sur les quatre blessures reçues par Lazare une seule est grave.

Les deux hommes déclarent qu'ils étaient sous l'influence de la boisson et ne pouvaient dire qu'ils se sont battus à quelle occasion. Ils se rappellent seulement qu'ils étaient ivres quand ils ont quitté le pique nique, sans pouvoir se rappeler autre chose.

Vendeurs d'oiseaux.

Hier, devant le recorder, qui tient provisoirement sa cour à la salle de la cour supérieure criminelle, dont le juge est maintenant en vacance, deux vendeurs d'oiseaux ont été introduits à l'audience avec quelques grosses cages contenant une cinquantaine d'oiseaux moqueurs et autres. Sur l'accusation d'avoir violé une des dispositions de la loi passée à la dernière session. Le juge, après avoir entendu l'affaire, a décidé qu'elle échappait entièrement à l'esprit du Statut. Par conséquent les oiseaux ont été mis en liberté sans frais.

Pensionnaires, l'un voleur, l'autre volé.

Vendredi dernier, une somme de $350 fut volée dans la chambre de Mr Alfred Green, chez Mr Charles Reese rue Dumaine No 19, pendant que Mr Green était absent. C'est le son retour seulement qu'il s'aperçut du vol. L'affaire ayant été dénoncée au poste de la place Jackson, l'officier Hennessy fut aussitôt détaché pour découvrir et arrêter le coupable et samedi matin, il a arrêté John Hodgin comme complice du vol. On suppose qu'un individu qui logeait dans la maison de Reese et qui était parti de bonne heure dans la matinée, est l'auteur du vol.

TEMPÉRATURE.—9 juillet 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, optician

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin....	82	27
Midi.....	91	32
3 P. M.....	93	33
6 P. M.....	89	31

Incendie.

Dimanche matin, au coin des rues Walnut et Levée, pendant l'absence des maîtres, le feu a pris à la cuisine de Mme Joseph Besson, et de là à gagné la maison principale! Les deux corps de logis ont été détruits. Une autre maison voisine, appartenant aussi à Mme Besson, a été réduite en cendres. Ces deux bâtisses étaient assurées pour $700 chacune à la compagnie d'assurance Teutonia. Une troisième maison en bois à deux étages, de l'autre côté de la rue a éprouvé un dommage de $400. Pas d'assurance. Le feu a été causé par des charbons tombés d'un stove sur le plancher.

Morte.

La malheureuse marchande de journaux, Margaret Goodwin, qui avait voulu se détruire en prenant du laudanum le 30 juin dernier, et pour qui on n'avait pu se procurer que des remèdes tardifs, un premier pharmacien ayant refusé de remplir l'ordonnance sans en recevoir le prix comptant, est morte chez elle, rue Picaut entre les rues Constance et Laurel, dimanche matin.

Tous les marins ne savent pas nager!

Dimanche, à midi et demi, un nommé Louis Castellanos, âgé de 22 ans, natif d'Italie, en voulant écarter une pièce de bois du longre "Live Oak" mouillé devant la rue des Ursulines, a perdu l'équilibre, et est tombé dans le fleuve où il s'est noyé. Il avait bien reparu une fois et le marin personne ne s'étant trouvé à portée de le secourir, il n'a pu être sauvé.

A imiter par nos édiles.

Nous appelons l'attention de nos édiles sur l'ordonnance suivante et surtout sur l'interdiction d'arroser avec l'eau stagnante des ruisseaux:

La préfecture de la Seine vient de publier l'avis suivant:

"A compter du jour de la publication de la présente ordonnance, et pendant toute le temps que dureront les chaleurs, les propriétaires ou locataires sont tenus de faire arroser, au moins une fois par jour, deux heures du matin à deux heures de l'après-midi, la partie de la voie publique au-devant de leurs maisons, boutiques, jardins et autres emplacements.

"Il est formellement défendu de jeter des ruisseaux pour éviter la stagnation.

"Ces dispositions sont applicables aux propriétaires ou locataires de passages publics et à ceux qui, existant sur des propriétés particulières.

"Il est défendu de se servir de l'eau stagnante des ruisseaux pour l'arrosement.

"Il est également défendu de laver des rues publiques et de balayer dans les rues de manière à gêner la circulation ou à éclabousser les passants."

Rapport du Bureau de Santé.

Il est mort à la Nile-Orléans, pendant la semaine qui a expiré le 8 juillet, 163 personnes dont 105 de race blanche, 37 de race noire et 20 de race mêlée. La petite vérole a fait 19 victimes.

Corps trouvé.

Le corps d'un nommé John Stewart, blanc, noyé accidentellement dimanche dernier, a été trouvé, hier après midi, flottant en face du Second District. Le coroner notifié a fait la levée du corps.

Morte.

Harris et Morridy, l'un nègre, l'autre de sang-mêlé, étaient beaux-frères. Le premier, après une absence de cinq ou six mois, était revenu en ville. En entrant chez sa mère, Eliza Johnson, il lui dit: "On m'a rapporté que le frère Merridy avait mal parlé de vous et comme j'ai maintenant 22 ans, je puis me venger et donner une leçon à ce coquin."

Après ces remarques, Harris tira de sa poche un revolver. Le faucheur qu'il mit sur le lit et sortit de la chambre. Sa mère prit alors le revolver et le mit en sûreté dans une armoire. Harris, qui était resté dans le couloir, en ayant retiré le pistolet dans sa poche et s'en alla au Planter's Barroom, tenu par Daigre. Là, il rencontra Merridy et lui dit: " Enfant de c....., lui dit-il ensuite, tu peux dire à ma sœur tout ce que tu voudras, mais je te tuerai pour ce que tu as fait à ma mère.

Sur ce, Harris ignorant que sa mère avait enlevé les cartouches du pistolet, le tire de sa poche et le fait partir trois fois sans résultat, contre Merridy. Ce dernier, voyant que Harris avait bien l'intention de faire ce qu'il avait dit, saute par dessus la barre et prenant dans le tiroir un revolver appartenant à Mr Daigre, tire contre son assaillant. La balle atteint Harris à l'œil gauche et pénètre dans la cervelle, causant ainsi une blessure mortelle. Harris tombe sur le plancher qu'il inondait de son sang.

Sa mère, étant arrivée, veut lui laver la tête avec de l'eau. C'est inutile, dit Harris, je ne puis vivre longtemps. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous, mère, mais j'ai eu le dessous. On l'emporte chez elle, dans la cour des épaves du septième district, où il est mort une heure après.

Quant à Merridy, il s'est rendu au caporal McCord qui l'a emmené à la station centrale de police.

M. Daigre, qui tient le café des Planteurs, a dit que Merridy n'était trouvé dans un cas de défense légitime. Il a ajouté que si la mère de Harris n'eut pas enlevé les charges du pistolet, c'est Merridy qui eut été tué, car son assaillant avait en le temps de tirer trois fois, avant qu'il eut songé à se servir du pistolet q